

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement Eau Préservation des Ressources Cellule Procédures Environnementales

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

demande d'enregistrement concernant une installation d'un centre de récupération, dépollution et démontage de Véhicules Hors d'Usage (VHU) sur le territoire de la commune de Saint Memmie.

-----

En application des dispositions du code de l'environnement, une consultation publique est ouverte du lundi 13 janvier au lundi 10 février 2020 inclus par arrêté préfectoral n° 2019-CP-168-IC du 6 décembre 2019 sur la demande d'enregistrement concernant une installation d'un centre de récupération, dépollution et démontage de Véhicules Hors d'Usage (VHU) sur le territoire de la commune de Saint-Memmie.

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie de Saint-Memmie, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit le lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ou les adresser au préfet par lettre, à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires – SEEPR – Cellule Procédures Environnementales – 40, Boulevard Anatole France CS 60 554 - 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex ou par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

À l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la Société Auto Dépollution Ordan rue Antoine Chezy 51470 Saint-Memmie.

Cet avis au public, ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet « les services de l'État dans la Marne » : www.marne.gouv.fr

Châlons-en-Champagne le 9 décembre 2019

Pour le Préfet et par délégation, Le chef de cellule

Vincent ROGER